

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site :
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 406 DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500



Présidentielle 2025

P.4

« Les résultats seront fabriqués » (Baadiko Bah)



Lisez le journal numérique sur le site :
www.kefinafasso.com

Justice

P.3



Ibrahima Sory 2 Tounkara prend les rênes de la Cour d'Appel de Conakry

NFD

P.5



Le camp de Souadou Diallo et celui de Soalaye Kourouma toujours à couteaux tirés

Société civile

P.5



Gabriel Haba fait le bilan de ses 100 premiers jours à la tête du CNOSCG

Edito à vue d'Aigle

Simandou, un projet qui fait rêver !

Le mardi 11 novembre 2025, la cérémonie de lancement de la phase d'exploitation du projet Simandou s'est organisée à Moribaya, une localité relevant de la préfecture de Forécariah. Une cérémonie présidée par le chef de l'Etat, Mamadi Doumbouya, qui avait à ses côtés le président rwandais (Paul Kagame), le président gabonais (Brice Clotaire Oligui Nguema), le vice-premier ministre chinois, le Premier ministre de la Côte d'Ivoire, le Premier ministre de la Sierra-Leone...

Tribune

P.3

Au-delà des ricanements, Djiba Diakité et les nouveaux bâtisseurs de la Guinée (Par Kèfina Diakité)

Promesses du 5 Septembre 2021 P.7

Le vice-coordonateur des Forces Vives-Amérique du Nord tacle Mamadi Doumbouya

Vie de la nation

P.2

La Semaine de l'Acte de Candidature

Édito à vue d'aigle



Simandou, un projet qui fait rêver !

Le mardi 11 novembre 2025, la cérémonie de lancement de la phase d'exploitation du projet Simandou s'est organisée à Moribaya, une localité relevant de la préfecture de Forécariah. Une cérémonie présidée par le chef de l'Etat, Mamadi Doumbouya, qui avait à ses côtés le président rwandais (Paul Kagame), le président gabonais (Brice Clotaire Oligui Nguema), le vice-premier ministre chinois, le Premier ministre de la Côte d'Ivoire, le Premier ministre de la Sierra-Leone. C'était en présence des partenaires techniques et financiers du projet, des membres du CNRD, du Gouvernement et ceux du comité stratégique de pilotage de Simandou. Le premier train chargé de minerai de fer a été réceptionné par le tombeur d'Alpha Condé, qui, pour ses partisans, vient ainsi de transformer le rêve des Guinéens en une réalité tangible.

Pour rappel, dans son discours de Nouvel An 2025, le président Mamadi Doumbouya avait fait des annonces par rapport au projet Simandou. « Le corridor, reliant l'Est à l'Ouest de la Guinée, sera un grand catalyseur du développement socio-économique. Il ouvrira de nouvelles opportunités commerciales et désenclavera nos régions tout en favorisant un écosystème économique dynamique et inclusif. Le projet Simandou permettra un transfert massif de compétences et de technologies, favorisera la formation de notre jeunesse et renforcera notre souveraineté économique. Avec le projet Simandou, des milliers d'emplois directs et indirects sont en train de voir le jour. A date, plus de 33000 emplois déjà créés sur le corridor. Ces créations d'emplois seront accompagnées de projets sociaux qui amélioreront concrètement le quotidien des populations dans les zones concernées. Grâce à ces réalisations, nous préparons une Guinée où chaque région participera activement au développement national », avait-il déclaré. A noter que le programme Simandou 2040 aura pour source de financement le projet Simandou. C'est un programme qui s'étend sur 15 ans (2025-2040) et qui, selon les experts et autres spécialistes des Mines, devrait permettre de booster le développement de la Guinée dans divers secteurs de la vie nationale (agriculture, éducation, culture, santé, infrastructures, etc.). C'est le ministre Directeur de cabinet de la Présidence de la République, M. Djiba Diakité, qui est le président du comité stratégique de suivi du projet Simandou. Mais si les pro-CNRD applaudissent des deux mains le lancement de la phase d'exploitation du projet Simandou par leur champion, les détracteurs du régime, notamment les membres des Forces vives de Guinée (RPG Arc-en-ciel, UFDG, UFR, FNDC, FFSG), eux, parlent du tape-à-l'œil pour amadouer une nouvelle fois les Guinéens qui sont appelés aux urnes le 28 décembre 2025 pour élire l'homme ou la femme qui présidera aux destinées de leur pays les 7 prochaines années.

Kèfina Diakité

La Semaine de l'Acte de Candidature Guinée, du 6 au 12 Novembre 2025 : L'Urgence fabriquée et le piège électoral (Par Kèfina Diakité)



La semaine dernière a été la première dans le contexte de l'après-candidature. Après le dépôt de dossier du Général le 3 novembre, la Guinée est officiellement entrée dans la phase de la «campagne-verdict» pour le 28 décembre. La transition a cessé d'être un processus pour devenir une élection unilatérale. Le pouvoir a verrouillé le terrain politique, mais reste tragiquement vulnérable sur le front social.

I. Le Cadre politique : Du CNRD au candidat

Le principal événement de la semaine n'est pas ce qui s'est passé, mais l'ombre portée de l'Acte de Candidature :

- **Légalité contre Légitimité** : Fort de la **nouvelle Constitution validée**, le régime a désormais la légalité de son côté. Pourtant, cette **légalité** est achetée au prix de la **légitimité**. L'opposition continue

de dénoncer un processus taillé sur mesure, avec la **DGE** (Direction Générale des Elections) gérant un scrutin dont le résultat semble écrit d'avance.

- **Le Dialogue exclu** : La candidature a mis fin à tout semblant de dialogue inclusif. Le pouvoir ne cherche plus le consensus mais la validation. Cette inflexibilité pousse les forces vives à la radicalisation, car elles estiment que la seule option est désormais la contestation du résultat par la base.

II. Le contraste économique : le mirage et la faim

Sur le plan économique, le régime joue une partition en deux temps, où le futur riche masque le présent précaire :

- **L'écran de Simandou** : Les progrès techniques sur le projet Simandou sont la monnaie d'échange du régime. Ils servent d'argument principal pour justifier le maintien au pouvoir et promettre une prospérité lointaine. C'est le mythe de la richesse future pour masquer la misère présente.
- **L'Échec quotidien** : La réalité est que le Guinéen est asphyxié par deux facteurs incontrôlés par le gouvernement : la hausse des prix des denrées de base et les délestages

électriques chroniques qui paralysent l'activité économique (PME, artisans). L'échec à résoudre ces urgences sociales mine la crédibilité du discours sur la «refondation nationale».

III. La menace sociale : La pression de la rue

La semaine a vu une montée des tensions, alimentée par la perspective du 28 décembre.

- **La Contestation** : Les mouvements citoyens et l'opposition non-participante s'organisent pour le boycott et la dénonciation du scrutin, malgré la censure des réseaux et les restrictions des libertés.
- **Le silence de la justice** : Le maintien du procès du 28 septembre au point mort en appel est un signal politique fort : le pouvoir n'a pas encore fait de l'achèvement de la justice une priorité, ce qui entretient le sentiment d'impunité et la méfiance.

- Le Dernier mot : La Paix

La Guinée se dirige vers le 28 décembre dans une situation de légalité imposée et de légitimité contestée. La PAIX, unique chantier qui compte, ne dépendra pas du vote lui-même, mais de la capacité du futur pouvoir à gérer l'opposition au lendemain du scrutin. Continuer d'ignorer la fracture sociale et politique, c'est risquer de voir la légitimité acquise dans les urnes être détruite par la rue.

Volet recettes de la LFR 2025

Les Conseillers nationaux pointent la non-application stricte de certaines mesures fiscales

Le samedi 08 novembre 2025, les Conseillers nationaux ont mis à profit l'examen et l'adoption du volet recettes de la Loi de finances, pour interpeller le gouvernement sur la non-prise en compte des recommandations contenues dans la Loi de finances initiale 2025. Le CNT a par conséquent demandé explicitement au Premier ministre Amadou Oury Bah de prendre les dispositions nécessaires pour faire appliquer ces mesures fiscales conformément à la Loi de finances.



Le CNT note dans son rapport que « seulement 4 sociétés sur les 13 actuellement en exploitation se conforment à cette disposition ». Les 9 autres sociétés, à savoir SMD, CHALCO, CDM CHINE, COBAD, SPIC, AGB2A/SDM, AGB2A/GIC, ASHAPURA et BAUXINTE, auraient invoqué des clauses d'exonération contenues dans leurs conventions d'établissement, les exemptant notamment du paiement de l'Impôt sur les Sociétés (IS). Sur les recettes issues des cartes de séjour et des permis de travail, le rapport indique : « Étant donné la présence significative de travailleurs

étrangers en situation irrégulière dans des secteurs clés tels que les mines, la pêche, l'agriculture et le commerce, le CNT invite le Gouvernement à renforcer le contrôle des flux migratoires en appliquant rigoureusement la réglementation relative à la délivrance des visas d'entrée, des permis de séjour et de travail ; à veiller au respect des engagements sous-régionaux et internationaux tout en s'assurant que les dispositions nationales soient strictement respectées » La Commission de fond du CNT a également pointé du doigt l'Autorité de régulation des postes et télécommunications (ARPT) pour non-paiement des redevances dues. Sur un montant prévisionnel de 108 Mds GNF inscrit au titre de l'exercice 2025, aucun paiement n'aurait encore été effectué dans le compte unique du Trésor à ce jour. Le CNT précise que le montant déjà versé, qui s'élève à 10 Mds GNF, concernerait en réalité l'exercice 2024. « Le CNT constate avec préoccupation que cet état de fait, qui devient

récurrent et inacceptable, traduit un manque de discipline budgétaire de la part d'un établissement public censé contribuer à la mobilisation des ressources de l'État. En conséquence, le CNT invite le Gouvernement à prendre toutes les dispositions nécessaires afin que l'ARPT s'acquitte intégralement de ses obligations financières avant l'adoption de la prochaine Loi de finances initiale (LFI). Le CNT attache un prix particulier à cette recommandation, qu'il considère comme un test de crédibilité dans la gouvernance et la transparence des finances publiques », lit-on dans le rapport. Le CNT recommande au Gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour clarifier le statut juridique de l'Autorité de régulation des postes et télécommunications (ARPT) et de l'Autorité de régulation des sociétés de jeux et pratiques assimilées (ARSJPA).

Kèfina Diakité

Dépôt des dossiers de candidature à la Cour suprême

Ce qu'a déploré Sadio Barry du BAG

Lors d'un point de presse qu'il a animé le week-end dernier, le président du Bloc pour l'Alternance en Guinée (BAG), Abdoulaye Sadio Barry, est revenu entre autres sur la mobilisation autour du dépôt des dossiers de candidature du général Mamadi Doumbouya à la Cour suprême le lundi 03 novembre 2025. Un fait qu'il dit avoir déploré.



« Nous étions en ville parce que je devais récupérer un document relatif à la déclaration de mes biens chez le notaire. Donc, à 9 h, les rues étaient pleines, des mouvements de masse, mais tous habillés en uniforme. Quand je quittais le notaire, en route, j'ai assisté à une bagarre à un carrefour où les gens parlaient de partage d'argent. On leur avait donné de l'argent pour manger la journée parce qu'ils avaient passé toute la matinée jusqu'à 13 h là-bas. Pour le partage de l'argent, il y avait déjà de la bagarre », a révélé Abdoulaye Sadio Barry. Pour lui, ce n'était pas un hasard si des personnes s'éteignent retrouvées à Conakry 1, portant des t-shirts blancs et des képis. « Nous venions à la Cour suprême, je devais déposer mon dossier, j'étais accompagné de madame Guirassy. Moi, j'ai compté 41 grands bus qui transportaient des

gens : des jeunes, des femmes, venant de Matoto, d'Enta, de Conakry 1, venant de partout, avec des uniformes. Croyez-vous que ces populations se soient réunies par pur hasard, par amour pour le président ? Qu'elles se soient réveillées brusquement, que chacun ait pensé à porter un t-shirt blanc et un képi pour aller à la Cour suprême parce que le président devait déposer sa candidature ? », a-t-il ajouté. Le président du Bloc pour l'Alternance en Guinée indique qu'il n'était pas informé de la venue du général Mamadi Doumbouya à la Cour suprême. « Alors, comment ces populations-là, ces paysans qui ne savent ni lire ni écrire, ont-ils pu être informés que le président déposait sa candidature ce jour-là, au point de sacrifier toute une journée et de venir avec des orchestres pour danser ? C'est organisé. C'était un jour de travail, non ? Mais demandez à vos parents qui devaient aller travailler à Conakry 1 (Kaloum) si quelqu'un a pu travailler ce jour-là. De la banlieue jusqu'au niveau de la Cour suprême, les policiers avaient tout bloqué, parce que les manifestants pro-président étaient là. Donc, pas de passage », a laissé entendre Abdoulaye Sadio Barry, président du BAG.

Kaba Kankoula

Ibrahima Sory 2 Tounkara prend les rênes de la Cour d'Appel de Conakry

Justice

Nommé le 2 novembre, le Magistrat Ibrahima Sory 2 Tounkara a été officiellement installé dans ses nouvelles fonctions, le vendredi 7 novembre 2025. Il succède à Abdoulaye Conté qui a dirigé cette juridiction depuis l'avènement des militaires au pouvoir. La cérémonie a réuni des magistrats, des greffiers, des avocats, des huissiers, des notaires, des cadres du département de la Justice, des proches et collaborateurs du désormais ancien président du Tribunal de première instance de Dixinn. Elle a été présidée par l'inspecteur général des services judiciaires et pénitentiaires.



Il est l'une des figures emblématiques de l'appareil judiciaire guinéen. Ibrahima Sory 2 Tounkara connu pour sa rigueur, son intégrité, son sens élevé de la justice a marqué les esprits lors du procès des événements du 28 septembre 2009. Dorénavant, il est à la charge de la Cour d'Appel de Conakry. Lors de cette passation de service, le président sortant de cette juridiction a salué l'arrivée de son successeur qui selon lui, est pétri de talents dans ce domaine. Abdoulaye Conté appelé à d'autre fonction, part de la tête de cette Cour après quatre années de service parsemées de travail et d'obstacles.

« Nous avons engagé plusieurs réformes structurelles et opérationnelles. Parmi lesquelles, je me permets de rappeler la réduction significative du stock des affaires en souffrance par une meilleure gestion des rôles et une discipline accrue dans le traitement des dossiers ; la mise en place d'un système informa-

tique de sécurisation des dossiers, gage de transparence, de traçabilité et de fiabilité du travail juridique ; l'amélioration de la discipline judiciaire grâce à un suivi rigoureux de la déontologie et des obligations professionnelles des magistrats. Le renforcement des capacités des magistrats et greffier du ressort de la Cour d'appel de Conakry par la tenue à Kindia du 17 au 19 juillet 2025 d'une assemblée plénière sous la présidence de la Cour d'appel ; la réduction significative du stock des affaires en souffrance placée sous le thème : "Harmonisation des pratiques judiciaires pour une justice cohérente et efficace". Le resserrement des relations institutionnelles avec le parquet général dans le respect des prérogatives de chacun mais avec la ferme volonté d'unir nos efforts au service d'une justice efficace et respectée ; le renforcement régulier des juridictions du ressort en déficit du personnel par la délégation des magistrats dans les fonctions relativement aux besoins exprimés », a-t-il énuméré.

Ces avancées sont un fruit de travail d'équipe, a-t-il mentionné. Abdoulaye Conté demande à son successeur Ibrahima Sory 2 Tounkara de poursuivre ce travail.

Le président entrant de la Cour d'Appel de Conakry se dit conscient des défis qui l'attendent. En tant que premier président de ladite institution, il s'engage à honorer la confiance du président de la transition.

« Cette marque de confiance m'honore, mais elle m'impose aussi un

devoir d'exemplarité et d'efficacité. Mes remerciements vont également à Monsieur le premier président sortant, mon grand frère, Abdoulaye CONTE, pour son engagement constant, son sens du devoir et le travail accompli au service de la Cour d'appel de Conakry. Monsieur le premier président, vous laissez derrière vous une institution structurée et respectée, un héritage que je m'engage à préserver et à renforcer. Recevez ici, en mon nom personnel et au nom de l'ensemble du personnel judiciaire, l'expression de notre reconnaissance », a-t-il salué.

M. Tounkara espère pouvoir bénéficier constamment de des expériences et précieux conseils de son prédécesseur pour mener à bien ce travail.

« Votre dévouement est la clé de notre mission commune. Assumer la charge de premier président d'une Cour d'appel, c'est avant tout porter une lourde responsabilité morale et institutionnelle. C'est être garant du bon fonctionnement de la justice, du respect des règles de procédure, mais surtout du respect du droit et de la dignité humaine. Chers collègues, la justice n'est pas seulement une institution. Elle est le dernier refuge du citoyen. Lorsqu'un justiciable franchit les portes d'un tribunal, c'est vers nous qu'il se tourne pour trouver l'équité, la vérité et la réparation. Nous avons donc l'obligation de lui offrir une justice qui soit à la fois rapide, impartiale et humaine », a déclaré Ibrahima Sory 2 Tounkara.

Samuel Demba. D

Tribune

Tribune

Au-delà des ricanements, Djiba Diakité et les nouveaux bâtisseurs de la Guinée (Par Kéfina Diakité)



Le 11 novembre courant restera une date majeure avec la cérémonie d'inauguration symbolique du projet Simandou. Pourtant, au lieu de célébrer l'avancement d'un chantier historique, l'attention s'est focalisée sur des polémiques secondaires.

La cible ? Monsieur Djiba Diakité, l'homme qui est parvenu à faire aboutir ce projet. Les critiques, les murmures

et les ricanements relayés sur les réseaux, notamment ceux concernant l'apparente « abus de langage » (la proximité) de son discours, sont les bruits de fond d'une jalousie politique bien ancrée. I. Djiba Diakité : le Syndrome Kassa-Lola

Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, la reconnaissance de l'engagement et de la compétence de M. Djiba Diakité ne saurait être altérée par ces querelles de forme. Il est l'homme qui, par son travail acharné, a réussi à structurer un projet que des décennies de régimes successifs n'avaient pu concrétiser. Pourquoi cette focalisation ? Pourquoi cet acharnement sur un homme qui livre des résultats ? Il n'est pas exclu que nous assistions à un syndrome Kassa-Lola : la tendance guinéenne à transformer l'homme du projet en totem d'admiration ou, à

l'inverse, en cible de la jalousie.

La réalité est que cet homme est doté d'un supra-patriotisme et d'une intelligence opérationnelle qui forcent le respect. Il n'est pas parvenu à cette position par hasard, mais par une décennie de travail acharné sur les dossiers miniers les plus complexes.

II. Les « Jeunes Majors » : un pari géré par le Général

Djiba Diakité n'est pas un cas isolé. Son ascension est révélatrice du pari sur la jeunesse compétente fait par le Général. Il n'est pas étonnant que le chef du CNRD ait approché et fait confiance à une nouvelle vague de cadres, que l'on pourrait nommer les « Jeunes Majors », car ils représentent la force vive de la compétence technique :
• **Gandho Barry** (ex-Ministre des TP et actuel DG d'EDG) ;
• **Moussa Cissé** (ex-Ministre de l'Économie et des finances et actuel DG de la SONAP) ;
• Et bien d'autres qui occupent des postes clés.

Ces jeunes sont dotés d'une intelligence et d'une compétence enviable et hors du commun. Ils incarnent le profil idéal : celui d'une nouvelle élite, dont l'éducation et le sens des responsabilités sont le souhait de tout père de famille pour ses enfants.

Leur réussite, parfois rapide, est le résultat d'un travail acharné et d'une absence de lien direct avec les réseaux clientélistes traditionnels qui ont miné la Guinée pendant des décennies.

Le fait que ces cadres soient souvent issus des mêmes bassins d'éducation ou de quartiers populaires (comme l'axe Bambeto-Taranya) prouve que la compétence n'est pas l'apanage des élites héritées, mais une ressource qui peut et doit être mobilisée pour la nation.

III. L'Enjeu : ne pas saborder la compétence

À l'heure où la Guinée tente de se relever par des projets structurants comme Simandou,

l'enjeu n'est pas de commenter la longueur des discours, mais d'assurer la stabilité et l'efficacité de ces jeunes technocrates.

Les murmures et les ricanements ne changeront rien au fait que l'homme qui a fait avancer Simandou s'appelle Djiba Diakité. Le pays a besoin de dirigeants supra-patriotes qui s'occupent de la technique et des résultats, loin des jeux politiques.

Le Général a eu l'intelligence de s'entourer de cette nouvelle garde. Il est temps que l'opinion publique guinéenne reconnaisse le mérite de ces bâtisseurs de l'ombre et cesse de les soumettre à la critique stérile qui a toujours sabordé le développement de notre nation.





Présidentielle 2025

« Les résultats seront fabriqués » (Baadiko Bah)

L'Union des Forces Démocratiques (UFD) a renoncé à la course présidentielle. Le parti de Mamadou Baadiko Bah pense que la candidature du Général Mamadou Doumbouya à ce scrutin, ne laissera aucune chance aux autres. L'ancien député estime que cette élection sera qu'une seule formalité car les résultats sont déjà connus.



L'Aigleinfos : Après avoir déposé une lettre d'engagement pour une participation à la présidentielle de décembre 2025, votre parti renonce. Pourquoi cette décision ?

Mamadou Baadiko Bah : Il faut d'abord préciser que nous étions tout à fait d'accord pour voir ce qui pouvait être fait pour que nous soyons candidats à la présidentielle, malgré la brièveté des délais. Et nous avons donc écrit à la DGE pour dire que nous avions l'intention de présenter un candidat à ma modeste personne. Mais après, il a fallu quand même se réunir, réunir les organes compétents, donc le bureau exécutif de l'UFD, pour en discuter et voir à quelles conditions on pouvait participer et qui devait être le candidat. Et donc, on a réfléchi à toute la question et on s'est demandé qu'est-ce qu'on gagne à faire autant de sacrifices à nos militants.

L'Aigleinfos : Donc pour vous, les résultats qui sortiront de l'élection présidentielle sous le CNRD ne seront pas les bons ?

Mamadou Baadiko Bah : Ce sont des résultats qui seront fabriqués par l'administration et nous en avons donné la preuve en donnant l'exemple de tout ce qu'a été le référendum. Donc, nous ne pouvons pas continuer. Nous n'allons pas tromper la population en lui faisant croire. Nous voulons savoir que cette élection va être libre, honnête et équitable au vu de l'expérience très récente du référendum.

L'Aigleinfos : Qu'est-ce qui vous fait penser que cette élection ne sera pas celle que vous souhaitez ?

Mamadou Baadiko Bah : Eh bien, malheureusement, c'est le passé récent et le fait que dans ce pays, on ne respecte pas les textes. Les textes ne sont absolument pas respectés et le pouvoir est juge et partie. C'est un pouvoir de transition qui n'a absolument aucune neutralité par rapport aux candidats. Donc, ça ne peut pas être un choix libre, honnête et équitable. C'est tout le pouvoir

d'État actuel qui va basculer pour imposer, quel que soit le prix, à un seul candidat. Et encore une fois, nous avons donné l'exemple de ce qui s'est passé au référendum avec ces résultats pratiquement fabriqués à Conakry. C'est après que les gens ont commencé à envoyer des documents.

L'Aigleinfos : Est-ce que c'est la candidature du général Mamadi Doumbouya qui vous a fait changer d'avis parce que vous aviez quand même déposé cette lettre d'engagement ?

Mamadou Baadiko Bah : Eh bien, ce n'est pas uniquement ça, mais c'est une circonstance extrêmement aggravante qui montre que la compétition ne pouvait pas être équitable et honnête. Mais c'est une circonstance aggravante. Ce n'est pas la seule, mais celle-ci a énormément pesé également puisque l'administration, le pouvoir n'était absolument pas neutre par rapport à ces élections.

L'Aigleinfos : Après ce retrait, est-ce que le parti UFD va donner des consignes de vote ?

Mamadou Baadiko Bah : A ce jour, nous n'avons absolument aucun contact avec aucun candidat. Et nous avons dit que toutes les conditions même dans lesquelles les candidats ont été sélectionnés nous font soupçonner fortement que les candidats qui ont été acceptés ont des arrangements avec le principal candidat. Ils sont là pour accompagner et nous ne sommes pas là pour accompagner. On n'a pas besoin de nous pour imposer les résultats dont on connaît qui est le meilleur.

L'Aigleinfos : Vous n'êtes pas dans la course, vous ne donnez pas de consignes. Est-ce que cela sous-entend que vous allez être de simples observateurs ?

Mamadou Baadiko Bah : Non, ce n'est pas le terme. Nous n'avons pas besoin de faire du boucan là-dessus, puisqu'on n'est pas candidat. On donnera les consignes qu'il faut à nos militants, mais au moins, ils doivent savoir que nous n'avons

absolument aucun candidat parmi la liste des neuf qui ont été annoncés. Dans la mesure où nous n'avons aucun accord quelconque avec aucun des candidats, nous ne pouvons pas encourager nos militantes et militants et sympathisants à aller perdre leur temps à participer à une élection dont les résultats sont déjà connus d'avance.

L'Aigleinfos : Vous insistez et vous persistez que les résultats sont connus d'avance. Vous pensez que tout est fait pour que Mamadi Doumbouya remporte cette élection le 28 décembre ?

Mamadou Baadiko Bah : Ce n'est pas nous qui le disons, c'est les faits, encore une fois. Tout est fait dans ce sens-là, on vous a dit. La mobilisation énorme de tous les moyens de l'État, l'absence de fichiers électoraux fiables, c'est encore une fois. Le fait que les élections ne seront absolument pas contrôlées par la totalité des autres candidats, et les pratiques antérieures qui montrent que le code électoral est totalement piétiné, qui ne sert à rien.

L'Aigleinfos : A cause du lancement du projet de Simandou, la journée du mardi a été déclarée fériée, chômée et payée. Comment voyez-vous cette initiative ?

Mamadou Baadiko Bah : C'est le début certainement de la campagne électorale. Mais je ferai remarquer très humblement que le 11 novembre, c'est une fête nationale française. Et je me poserais toujours la question, nous nous posons la question, comment est-ce possible que la Guinée décrète férié et payé, chômé le jour de la fête nationale française avec un prétexte de Simandou. Pourquoi ? La Guinée, est-ce qu'on n'a pas assez chômé, est-ce qu'on n'a pas assez perdu de temps dans ce pays ? Est-ce qu'on travaille ? On ne travaille plus. C'est les Chinois qui travaillent pour nous. Et ils ne travaillent pas pour nous, ils travaillent pour eux. Donc nous trouvons que franchement, c'est regrettable que 67 ans après l'indépendance, nous en soyons là à fêter des fêtes nationales françaises. Je suis désolé.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur le président de l'Union des Forces Démocratiques !

Mamadou Baadiko Bah : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



Publication de la liste provisoire des candidats

Aboubacar SAKHO, expert en communication, revient sur les recours et les incertitudes

La prochaine élection présidentielle en Guinée est annoncée pour le 28 décembre 2028. Dans une tribune publiée dans la presse, Aboubacar SAKHO, expert en communication, revient sur les recours et les incertitudes après la publication de la liste provisoire des candidats.



« En prélude à l'élection présidentielle prévue le 28 décembre 2025, la Cour suprême de la République de Guinée a publié, le vendredi 8 novembre, la liste provisoire des candidats autorisés à participer au scrutin. Cette étape marque un tournant important dans le processus électoral, mais aussi le début d'une phase de contestations. En effet, plusieurs dossiers ont été déclarés irrecevables pour divers motifs, notamment l'absence de documents obligatoires comme la déclaration de patrimoine certifiée, exigée par la législation en vigueur. Conformément à la loi, les candidats dont les dossiers ont été rejetés disposent d'un délai de soixante-douze heures à compter de la publication de la liste provisoire pour déposer un recours devant la Cour suprême. Celle-ci, à son tour, dispose de quarante-huit heures à partir de la réception des recours pour rendre sa décision et publier la liste définitive des candidats à la magistrature suprême. C'est donc une période décisive et très encadrée par le calendrier électoral, au cours de laquelle la Cour suprême doit trancher entre le strict respect des textes et l'équité procédurale. Dans bien des cas, le sort d'un candidat peut basculer en appel. La Cour suprême peut, en effet, revenir sur une décision d'irrecevabilité si elle constate qu'elle repose sur une erreur de droit ou une mauvaise interprétation des dispositions légales. Par exemple, si la loi se limite à exiger une déclaration de patrimoine sans préciser qu'elle doit être certifiée, le rejet du dossier pour absence de certification serait sans fondement juridique. Dans une telle hypothèse, la Cour pourrait estimer que l'autorité qui a procédé à l'examen initial du dossier a ajouté une condition non prévue par la loi, ce qui constitue un excès de pouvoir. En conséquence, la candidature pourrait être rétablie et la décision initiale annulée. Un autre cas de figure favorable au candidat est celui où la Cour identifie un vice de procédure. Si

le candidat n'a pas été informé à temps de la possibilité de régulariser son dossier ou s'il n'a pas été entendu avant la décision de rejet, cela peut être considéré comme une atteinte au principe du contradictoire. La Cour suprême peut alors estimer que le droit de la défense n'a pas été respecté et rétablir la candidature en question. De même, si une erreur matérielle est constatée (par exemple, un document effectivement déposé mais égaré ou mal classé par les services de la Cour), celle-ci peut corriger cette faute administrative et juger le dossier recevable. La haute juridiction prend aussi en compte les cas de force majeure. Si le candidat prouve qu'il a entrepris toutes les démarches nécessaires pour obtenir un document dans les délais, mais que le retard résulte d'un dysfonctionnement administratif, la Cour peut considérer que le manquement ne lui est pas imputable. Dans cette hypothèse, la décision d'irrecevabilité pourrait être levée, car la bonne foi du candidat serait établie. Par ailleurs, si certains textes permettent la régularisation pendant le délai du recours, ce qui donne au requérant une dernière chance de compléter son dossier avant la publication de la liste définitive. Cependant, la Cour suprême ne peut pas aller au-delà de ce que la loi autorise. Si le texte électoral est clair et impératif (par exemple, s'il prévoit qu'une candidature non accompagnée d'une déclaration de patrimoine certifiée est automatiquement irrecevable), le juge ne dispose d'aucune marge d'appréciation. Dans ce cas, le recours est voué à l'échec, quelles que soient les circonstances. Néanmoins, dans les situations où la décision de rejet s'appuie sur des critères non prévus par la loi, ou sur des exigences ajoutées sans fondement juridique, la Cour suprême a le pouvoir de rétablir le droit et de corriger l'excès de zèle administratif. Dans les heures et les jours qui viennent, les regards seront tournés vers la plus haute juridiction du pays, seule compétente pour dire le droit et garantir l'équité du processus électoral. À l'issue du délai de quarante-huit heures suivant la réception des recours, la Cour suprême devra publier la liste définitive des candidats à la présidentielle du 28 décembre 2025, marquant ainsi une étape décisive et irréversible dans la marche vers le scrutin. », a écrit Aboubacar SAKHO, expert en communication.

Kèfina Diakitè

INTERVIEW

NFD

Le camp de Souadou Diallo et celui de Soalaye Kourouma toujours à couteaux tirés

Le bicéphalisme persiste au sein du parti des Nouvelles Forces Démocratiques (NFD). Le camp du président par intérim, Soalaye Kourouma désapprouve l'autre camp dirigé par Souadou Diallo qui a décidé de soutenir la candidature du général Mamadi Doumbouya, après le retrait de son candidat Ben Youssouf Kéïta. Dans un entretien, M. Kourouma a fait d'autres révélations méconnues par le grand public.



L'Aigleinfos : Comment expliquez-vous la note du parti NFD qui circule dans la presse sans explications sur le retrait du candidat Dr Ben Youssouf Kéïta da la course présidentielle ?

Soalaye Kourouma : Le retrait de Dr Ben Youssouf Kéïta a été une décision prise par un certain nombre de nos collègues qui n'ont pas voulu qu'on se concerte ensemble pour que nous discussions de comment faire le choix de celui qui allait représenter les couleurs du parti. Donc le retrait de sa candidature ne nous

a pas étonnés parce que nous n'avons pas manqué non seulement d'écrire au MATD pour ces actes qui ne relèvent pas du parti, mais d'un groupe qui agit en son nom, pas au nom du parti. L'Aigleinfos : Maintenant que le parti a retiré son candidat de la course, il décide de soutenir le Général Mamadi Doumbouya. Est-ce que cet avis fait l'unanimité ?

Soalaye Kourouma : Pour ce qui est du soutien du président de la mouvance, sachez que cela relève des membres du bureau, je l'ai toujours dit. Nous sommes en train de discuter au niveau du bureau et nous n'allons pas cacher qu'il y a beaucoup de sollicitations et le parti décidera à temps pour décider qui il faut soutenir.

L'Aigleinfos : Est-ce que vous confirmez l'existence d'une quelconque alliance politique entre les NFD et ACP ?

Soalaye Kourouma : Si. Le parti de Ben Youssouf venait officiellement rencontrer les membres

du parti, je vous dis bien, les membres du bureau, sans exception. Nous allons discuter, voir les possibilités de collaboration. De toute façon, la décision revient au Bureau Exécutif National et les structures du parti. Si cela est fait, pourquoi pas, mais pour l'instant, rien n'est fait officiellement entre les deux partis.

L'Aigleinfos : Est-ce que votre camp et celui de madame Souadou Diallo sont prêts à faire la paix pour vous réconcilier ?

Soalaye Kourouma : Oui, nous sommes pour la réconciliation. Nous avons toujours agi dans ce sens depuis le début jusqu'à maintenant. On a toujours demandé à ce que nous nous retrouvions pour dialoguer. Et c'est ça, c'est ce qui est souhaitable. Mais retenez que dans tout parti politique, il arrive des moments où il y a dissension, il arrive des moments où il y a malentendu. Mais cela ne veut pas dire que tout est gâté. C'est des moments qui arrivent, mais bon, nous allons surmonter tout ça.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur le président par intérim du parti NFD, Soalaye Kourouma !

Soalaye Kourouma : Je vous en prie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Souleymane Souza Konaté de l'UFDG

« Il n'y a pas d'alternative à l'alternative... »

Souleymane Souza Konaté de l'UFDG ne rate aucune occasion pour fustiger la façon dont la transition guinéenne est conduite par le CNRD et son président, Mamadi Doumbouya. Pour lui, il n'y a pas d'alternative à l'alternative...



« Nous venons de vivre, dans certains pays, une expérience récente où l'élection présidentielle était bien plus ouverte que ne le sera jamais celle annoncée dans notre pays. Cette expérience devrait tempérer les ardeurs de ceux qui croient qu'il suffit de remplacer un candidat par un autre, de présenter des candidatures dites de substitution, ou encore de se contenter de la « grand-mère à défaut de la mère », pour espérer battre un pouvoir en place dans un scrutin où les véritables ténors sont absents. Ceux qui ont tenté ce pari, qu'ils pensaient habile et adapté à une situation inédite, ont tous fini par mordre la poussière. Et cela, dans des contextes pourtant plus favorables que le nôtre, où les intentions du pouvoir en place ne laissent aujourd'hui aucune ambiguïté. Ce pouvoir ne cherche même plus à sauver les apparences et dé-

ploie tous les moyens pour se maintenir. Malgré cela, certains veulent encore faire croire au miracle d'une victoire possible de « candidats de fortune », sous le seul prétexte qu'ils seraient adossés à la légitimité supposée des grands partis politiques. Ainsi donc, certains voudraient bâtir leur bonheur sur le malheur des autres. D'aucuns cherchent à profiter du vide créé pour se frayer un chemin et atteindre des objectifs purement personnels. Ils n'ont jamais soutenu le combat noble des autres, ni dénoncé les injustices et les brimades infligées aux partis politiques et aux leaders les plus représentatifs et légitimes du pays. On ne les a jamais vus ni entendus quand le combat était difficile. Ils ont préféré ne pas déplaire aux autorités, en se taisant face aux abus et dérives du pouvoir. Aujourd'hui, les mêmes aspirent à devenir Président de la République et s'attendent au ralliement automatique de tous, sous prétexte qu'ils seraient capables de « laver les affronts » subis par les démocrates, de « venger les offenses » des uns et des autres, et d'assurer, par procuration, la victoire de chacun. Rien que ça ! Mais tout comme il n'y a pas de mariage forcé, il ne peut y avoir d'alliance contre nature, ni de soutien fondé sur l'émotion ou sur des calculs douteux. Le Président de l'UFDG a toujours affirmé être un homme endurci par les épreuves et les trahisons. Désormais, il juge chacun sur pièces et n'agira qu'en cohérence avec les attentes de sa base et les aspirations profondes du peuple de Guinée. Aucune motivation irrationnelle ne le détournera de ses principes, encore moins la tentation d'une com-

promission ou d'un marché de dupes. Il a un passé commun avec nombre d'acteurs politiques et une expérience personnelle avec la plupart de ceux qui ne le sollicitent aujourd'hui que pour servir leur propre cause. Ces expériences lui ont laissé des leçons précieuses. S'il garde le silence, ce n'est pas qu'il oublie : il observe, il retient. Dans la poursuite de son objectif, il ne s'écartera jamais des exigences de ses valeurs, n'oubliera pas les batailles passées, et ne s'engagera pas dans des jeux troubles qui trahiraient la mémoire des martyrs de la démocratie. La politique doit rester un combat noble. Comme le disait Jean Jaurès : « C'est en allant vers la mer que le fleuve reste fidèle à sa source. » Est-ce en acceptant le parjure et en adoubant ceux qui s'y prêtent ouvertement que l'on peut espérer construire un avenir meilleur ? Pour l'UFDG et son Président, droits dans leurs bottes, ce n'est ni une option ni une solution. El Hadj Cellou Dalein Diallo reste confiant dans la victoire du camp majoritaire des démocrates et patriotes, qui placent en lui leur espoir et le considèrent comme l'homme de la situation — à la fois l'alternative et le véritable porte-flambeau. Chacun a désormais choisi son camp, même s'il n'y a pas de véritable choix entre le vice et la vertu. Qu'à cela ne tienne : on ne s'improvise pas leader, on ne s'impose pas candidat, et l'on ne se fabrique pas un destin présidentiel du jour au lendemain. », a écrit Souleymane Souza Konaté de l'UFDG.

Kaba Kankoula

Société civile

Gabriel Haba fait le bilan de ses 100 premiers jours à la tête du CNOSCG

Le Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSCG) a célébré le samedi 8 novembre 2025 les 100 jours de son nouveau président, Ange Gabriel Haba. La cérémonie a permis de souligner les activités réalisées sous son impulsion et de se fixer de nouveaux défis.



Ange Gabriel Haba a été investi officiellement à la tête du CNOSCG le 5 juillet dernier, mettant fin au processus de transition engagé par cet organe de la société civile depuis le départ du Docteur Dansa Kourouma, actuel président du Conseil National de la Transition. Le samedi 8 novembre 2025 marque les 100 jours du nouveau bureau exécutif du CNOCS-G. L'équipe dirigée par Ange Gabriel Haba a réalisé des actions citoyennes notables. « En 100 jours, nous avons pu installer des panneaux de signalisation dans les grands carrefours pour faciliter aux citoyens et aux partenaires qui voudraient travailler avec le CNOCS-G, ou les citoyens qui ont des plaintes à vite retrouver le siège. En 100 jours, tous les bureaux ont reçu des smartphones, dans les 33 préfectures », a-t-il énuméré.

Dans ses perspectives, le nouveau bureau du CNOSCG-G prévoit de renforcer les capacités de tous les démembrés et organisations membres. « Vous allez bénéficier des formations pour vous aider à comprendre votre rôle. Parce que la plupart ici, dans les instances, c'est des nouveaux élus. Dans vos localités, chaque démembré doit comprendre son rôle, son rapport avec les autorités, avec les partenaires locaux, avec les citoyens », a-t-il expliqué.

Le CNOSCG prévoit également de déployer 6 000 observateurs sur toute l'étendue du territoire national pour témoigner du déroulement des opérations électorales et des manquements liés aux élections. L'ancien président par intérim du CNOSCG, El Hadj Aboubacar Fofana, se dit heureux de voir la jeunesse du CNOSCG prendre ses responsabilités. Il estime

que participer à cette journée de reddition n'est pas un simple exercice ou une simple fête en soi.

« Elle symbolise l'engagement solennel que nous avons pris auprès de vous suite à la confiance que vous avez bien voulu placer en nous. Les actions qui vous seront présentées sont le fruit d'une collaboration franche et d'une synergie d'action marquée par l'engagement fort et sain de chacun sous le leadership affirmé de notre président M. Gabriel Abba. Ces 100 jours de sacrifice en temps et en ressources doivent s'amplifier tout au long de notre mandat à tous et pour le rayonnement du CNOSCG-G et des communautés aux quatre coins de la Guinée que nous avons décidé en toute liberté de servir et défendre en tous lieux et en tous moments », a-t-il salué.

Les bénédictions du président par intérim du CNOSCG-G n'ont pas tari envers le nouveau bureau. Il leur demande de cultiver l'unité et la solidarité pour hisser haut les couleurs de la plus grande organisation de la société civile guinéenne. « Ceci étant, savourez le plaisir des moments fraternels que nous partagerons ensemble, prenez connaissance des actions majeures posées et réfléchissons sur les stratégies pratiques qui nous permettront de réaliser les perspectives porteuses que nous nous fixons. Pour finir, retenons que notre succès réside fondamentalement dans notre synergie d'action et l'engagement collectif et individuel, que notre engagement se développe, que notre action impacte et que s'épanouisse la société civile. Je vous remercie ».

Samuel Demba. D

Décrets

Le président Mamadi Doumbouya nomme des cadres au ministère de l'Urbanisme

Le dimanche 09 novembre 2025, le président de la transition, Mamadi Doumbouya, a, dans un décret publié à la télévision nationale, nommé plusieurs hauts cadres au ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, et l'Aménagement du Territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'Etat. Nous vous proposons ci-après la liste des cadres promus.



1- Conseiller chargé du foncier et de la promotion immobilière : M. Ibrahima Djigui Barry, précédemment Directeur général du Fonds de Garantie Hypothécaire; 2- Directrice générale de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine : Mme Fatoumata Camara; 3- Directeur général adjoint de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine : M. Alpha Boubacar Bah; 4- Directeur général de l'Agence Guinéenne de Financement du Logement : M. Moussa Yes Kaba, précédemment Directeur général adjoint de l'Agence Nationale de Salubrité Publique; 5- Directeur général adjoint de l'Agence Guinéenne de Financement du Logement : M. Abdoul Karim Bah;

6- Directrice Générale du Fonds National du Foncier de l'Urbanisme de l'Habitat : Mme Hadja Aissatou Baldé, précédemment Directrice générale adjointe de la dite direction; 7- Directeur général adjoint du Fonds National du Foncier de l'Urbanisme et de l'Habitat : M. Khalifa Soumano, précédemment gestionnaire du portefeuille au Fonds d'Appui aux Collectivités; 8- Directrice générale du Fonds de Garantie Hypothécaire : Mme Moya Condé, précédemment directrice Générale de l'AGUIFIL; 9- Directeur général Adjoint du Fonds de Garantie Hypothécaire : Mme Aïcha Sylla, précédemment Directrice générale adjointe de ladite direction. Il est à espérer vivement que ces cadres promus sauront être à la hauteur de la confiance en eux par le président de la transition, Mamadi Doumbouya), le Premier ministre, chef du gouvernement (Amadou Oury Bah) et le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, et l'Aménagement du Territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'Etat (Mory Condé).

Kéfina Diakité

Kankan

Quand la drogue s'approche dangereusement des concessions scolaires !

Selon Mediaguinee, à Kankan, la consommation de la drogue prend de l'ampleur autour du lycée Morifindian. Dans une courte vidéo, que le site a publiée, l'on voit plusieurs jeunes, certains en tenue scolaire, d'autres sans uniforme, en train de préparer des boules de chanvre indien destinées à être fumées, à proximité immédiate de cet établissement public.



Le proviseur du lycée Morifindjan, Gassim Kéita, a exprimé son profond regret face à cette situation, soulignant qu'il se bat depuis deux ans pour mettre fin à ce fléau depuis son arrivée à la tête de l'établissement. « J'ai un profond regret pour cela. Si j'avais les moyens, j'aurais même fermé le terrain derrière l'école et investi dans les infrastructures scolaires afin que le lieu ne serve plus de repaire pour les bandits. Quand j'ai constaté

que les jeunes venaient y prendre des excitants. mais je précise, pas dans l'école, ils venaient sur le terrain derrière », a-t-il déclaré à Mediaguinee. Et d'ajouter : « J'ai commencé à sensibiliser il y a un peu plus de deux ans. J'ai informé les autorités, et tout dernièrement, le préfet a pris le problème à bras-le-corps. Il nous a soutenus, tout comme les autres autorités, en collaboration avec les différents services de la gendarmerie. La garde est montée. Souvent, nous les pourchassons, car j'ai compris que la sensibilisation seule ne suffisait pas. Avec les professeurs principaux, nous descendions sur le terrain pour dire que la drogue n'est pas une bonne chose. Je précise que ce sont des bandits, pas des élèves. Ce sont des gens qui viennent sur le terrain pour faire ce qu'ils veulent

Tribune

Tribune

L'arrogance des puissants et les pièges de l'histoire (Par Tibou Kamara)



« S'inspirer du passé » pour éviter de marcher dans les mauvais pas et ne pas se condamner à une mauvaise destinée relève de la sagesse socratique. Lorsque Sékou Touré est décédé à Cleveland, aux États-Unis, dans une clinique où il venait d'être évacué, loin de sa Guinée natale qu'il dirigeait d'une main de fer depuis de longues années, une histoire jusque-là figée, monotone et monocorde, a soudain accéléré son cours. « L'homme providentiel » que beaucoup de ses compatriotes craignaient et idolâtraient, au point de le croire immortel et de proclamer son règne éternel, s'est éteint comme n'importe quel mortel. Il a laissé derrière lui son pays, qu'il n'a emporté avec lui ni réussi à léguer à qui il l'aurait souhaité. On ne saurait imaginer le nombre « d'orphelins » qu'il a laissés dans son sillage. Du jour au lendemain, des vies ont basculé, des ambitions ont été contrariées, des destins brisés à jamais. Collaborateurs,

avec des excitants. Quand nous intervenons, ou quand la gendarmerie arrive avec les pickups, ils sont embarqués et conduits pour être sanctionnés. » Sur la présence d'un élève dans la vidéo, le proviseur a tenu à préciser ceci : « Administrativement parlant, même s'il est en tenue scolaire, lorsqu'il est en dehors de l'école, il n'est plus sous notre responsabilité. C'est quelqu'un qui n'a pas compris mes conseils et qui préfère suivre les bandits derrière l'école. C'est pourquoi je précise et je répète : c'est sur le terrain, mais pas dans l'enceinte scolaire. » D'après le site d'informations, le directeur préfectoral de l'Éducation de Kankan, Souleymane Daffé, aurait déjà tiré la sonnette d'alarme lors d'une récente rencontre avec les encadreurs et les parents d'élèves. Il avait appelé à une collaboration accrue entre les familles, les enseignants et les autorités locales pour contrer la montée de la délinquance et des pratiques déviantes autour des écoles.

Mamadou Oury

amis, proches et parents du président Ahmed Sékou Touré ont tous été affectés, peu ou prou, par sa disparition brutale. Certains n'ont pas survécu à la disgrâce, lâchés par la providence et comme punis par le ciel. Il n'y a pas eu de continuité assurée par les héritiers du « responsable suprême », même si les prétendants à sa succession n'ont pas manqué. Beaucoup, dans l'entourage du pouvoir, l'avaient espéré à leur profit. Ce fut pourtant une rupture radicale, à contre-courant des événements, qui s'est imposée à tous avec une relève forcée de l'armée. Des hommes et des femmes, jusque-là craints et vénérés, voire déifiés, sont soudain devenus des parias, des proies faciles. Au cours des interrogatoires qui ont suivi l'arrestation et l'emprisonnement des dignitaires du régime déchu, on a assisté à une valse de mea culpa contrits et de confessions pathétiques. Ceux qui avaient fait la pluie et le beau temps se sont confondus en excuses et en regrets, implorant la clémence et le pardon des nouvelles autorités. Beaucoup pensaient que, si leur sort n'avait tenu qu'au peuple, ils auraient tous été conduits devant un peloton d'exécution. Mamadi Keita, l'une des figures emblématiques du pouvoir renversé, beau-frère par alliance du défunt président et membre du Bureau politique national (BPN) du PDG – le parti qui avait dirigé l'État pendant la révolution désormais révoquée –, a exprimé le dépit profond et la vive douleur d'être coupé des siens, de sa famille, de son épouse et de ses enfants. Lui et ses codétenus ont confié avoir médité, en prison, sur les insuffisances et les dérives du régime qu'ils avaient servi sans discernement ni précautions. Lui-même se disait prêt à se plier à tous les desiderata des militaires au pouvoir pour s'en sortir indemne. Comme toujours, c'est le médecin après la mort.

L'ÉTERNEL REVERS DE LA FORTUNE

Au moment où ils s'épanchaient devant la commission constituée pour les entendre, dans la posture inconfortable des vaincus et le rôle de repentis, ils ont mesuré l'avilissement de se prosterner devant un nouveau maître, combien il est infâmant de s'humilier publiquement. Ils ont dû ressentir le déchirement et l'enfer d'être soumis à des conditions humiliantes et dégradantes. Ils se sont sûrement souvenus des accusés – ou plutôt des coupables désignés – qui étaient passés devant eux, à qui on avait extorqué des aveux et qu'on avait privés de toute mansuétude.

Beaucoup, réputés ennemis de la révolution, considérés comme suspects ou présumés comploteurs, avaient perdu la vie après avoir subi des sévices et toutes sortes d'humiliations dans le tristement célèbre camp Boiro et d'autres lieux de détention. Les rôles avaient changé à la suite d'un coup de force et d'un retournement spectaculaire. Les « juges » et seigneurs de la République, qui détenaient le droit de vie et de mort sur chacun, se sont retrouvés à leur tour sur le banc des accusés, à la merci de ceux qui les avaient renversés. Les anciens plénipotentiaires ont goûté aux souffrances et aux abus qu'ils avaient infligés à d'autres, à l'époque où ils se sentaient puissants et se croyaient tout permis. Le Comité militaire de redressement national (CMRN), le nouvel organe dirigeant du pays qui avait succédé au PDG et mis fin à son hégémonie, n'entendait pas venger les innombrables victimes de la violence d'État et de la folie humaine des années passées. Il souhaitait à peine tourner la page sans autre forme de procès, pour ne pas remuer le couteau dans la plaie ni ouvrir une boîte de Pandore. Dans un pays où l'on passe vite du statut de victime à celui de bourreau, et vice-versa, où l'homme fort est presque assuré de broyer du noir tôt ou tard, il est compliqué de rendre justice et d'établir la vérité sans diviser la société ni opposer les communautés. Il n'y a eu finalement qu'une tentative d'inventaire, afin de solder certains passifs. Le CMRN a voulu jusqu'au bout épargner la vie des dirigeants destitués, bien que l'opinion l'ait vivement incité à appliquer la loi du talion, pour que plus personne ne soit tenté d'ôter la vie à autrui. Mais Dieu en a décidé autrement. Le 4 juillet 1985, les nouvelles autorités, sur le pied de guerre et d'un ton trivial, ont annoncé avoir déjoué une tentative de coup d'État menée par le colonel Diarra Traoré, entré en dissidence et fâché avec ses pairs. La purge qui a suivi a été fatale aux anciens dirigeants en détention, pour la plupart passés par les armes. Une tragédie qui continue de marquer les esprits et de hanter les mémoires. Des années après, quelle leçon retirer d'une histoire que l'on semble avoir si tôt oubliée ? Il arrive qu'on échappe à la traque des hommes, mais jamais au jugement de Dieu. « La couronne du pouvoir ne me fait pas envie, si par des cruautés je dois souiller ma vie ». Combien sont-ils, aujourd'hui, à entendre et à faire leurs ces paroles qui élèvent l'esprit et arment la conscience de Publilius Syrus, ce poète latin né en Syrie ?

Tibou Kamara

Promesses du 5 Septembre 2021

Le vice-coordonateur des Forces Vives-Amérique du Nord tacle Mamadi Doumbouya

Où est passé l'homme du 5 septembre ? C'est la question que se pose Alpha Fria Barry, vice-coordonateur des Forces Vives-Amérique du Nord, au lendemain de l'officialisation de la candidature de Mamadi Doumbouya à l'élection présidentielle annoncée pour le 28 décembre prochain.



« Continuons de constater, avec amertume et lucidité, la chute inquiétante de la morale nationale dans notre pays. Nous vivons désormais dans une République où la parole du chef de l'État ne semble plus avoir de valeur, où les promesses solennelles se sont dissipées dans le vent. Quel triste exemple pour la jeunesse, à qui l'on lègue le désenchantement à la place de l'espérance ! Les faits parlent d'eux-mêmes. L'opinion publique, dans sa grande majorité, partage le

même constat : les engagements proclamés, le discours porteur d'espoir du 5 septembre 2021, le serment historique du 2 octobre devant la Cour suprême, instance ultime de la justice — tout cela a été trahi, vidé de son sens. Où est donc passé cet homme qui promettait que la justice serait la boussole de la nation ? Où est passé celui qui disait vouloir rompre avec les dérives du passé et restaurer la dignité du peuple ? Aujourd'hui, le peuple observe, déçu mais éveillé. Il se souvient, il questionne, il réclame des comptes. Car la confiance d'un peuple n'est pas un privilège, c'est un contrat moral entre le pouvoir et les citoyens. Et ce contrat, manifestement, a été brisé. L'histoire retiendra ceux qui ont trahi leurs paroles, mais elle magnifiera toujours ceux qui, malgré la peur ou la pression, auront osé dire la vérité. Car la vérité, elle, demeure la boussole de tous les peuples libres. », a martelé Alpha Fria Barry, vice-coordonateur des Forces Vives-Amérique du Nord.

Mamadou Oury

Tribune

Mardi 11 Novembre déclaré férié

Ce que le juriste Kalil Camara pense de la décision du ministre du Travail et de la Fonction publique

Dans une tribune publiée dans la presse, le juriste Kalil Camara a fait remarquer qu'en Guinée, le ministre du travail et de la fonction publique n'a ni la compétence ni la qualité de déclarer un jour férié.



« Le Ministre du travail et de la fonction publique n'a ni la compétence ni la qualité de déclarer un jour férié, chômé et payé en République de Guinée. Son rôle se limite à rappeler ces jours. Quand il est question de disposer, il faut un décret. Selon l'article 222.6 du code du travail, les fêtes légales notamment les jours fériés, chômés et payés sont déterminées par décret. D'où le décret D/2022/0526 PRG CNRD/SGG. Un acte ministériel qui déclare un autre jour férié, chômé et

payé, même exceptionnellement, viole non seulement le code du travail mais aussi le décret susvisé pris par le président de la transition. Pour être conforme à la loi, la déclaration d'un jour férié, chômé et payé relève du détenteur de décret qui est le chef de l'État en Guinée. Conformément à l'article 118 de la nouvelle constitution, les restrictions ne peuvent être portées aux droits et libertés fondamentaux que par la loi ou dans les cas déterminés par la loi. La déclaration des jours fériés n'en est pas moins une atteinte à ces droits. Elle ne doit intervenir que dans un cas déterminé par la loi. Or la loi notamment le code du travail indique que les jours fériés, chômés et payés sont déterminés par décret. », a écrit le juriste Kalil Camara.

Mamadou Oury

Lancement du projet minier de Simandou, une surenchère politique?

Guinée



En Guinée, le projet Simandou enfin officiellement lancé. Attendue depuis près de trente ans, l'exploitation de la mine de fer de ce méga-projet industriel a été inaugurée ce mardi 11 novembre par le président de transition Mamadi Doumbouya et des invités de marque tels que les présidents gabonais Brice Oligui Nguema et rwandais Paul Kagame. Un méga-projet qui a pris une tournure très politique dans le pays.

En Guinée, le train avec le premier chargement de minerai de fer en provenance de Simandou a sifflé devant le général Mamadi Doumbouya accompagné de ses pairs du Gabon et du Rwanda, rapporte notre correspondant à Conakry, Mokhtar Bah.

Ce 11 novembre a marqué la réception des premières tonnes de minerai de fer du méga-projet de Simandou après plusieurs décennies d'atermoiements et de nombreuses sociétés minières qui se sont succédé sans succès.

L'homme qui est parvenu à faire aboutir ce projet, Djiba Diakité, se félicite de cette prouesse au nom de l'équipe qui l'a accompagné. « C'est avec un sentiment de satisfaction, une grande émotion d'assister aujourd'hui au chargement et à l'exportation des premiers minerais de fer du méga-projet intégré, mines, infrastructures de Simandou ».

Concrétisation d'un méga-projet

Il n'oublie pas les partenaires de la Guinée qu'il cite nommément. « Cette cérémonie est la concrétisation d'un engagement pris par l'État et les partenaires industriels Rio Tinto, Chinalco, Baowu, le géant chinois de l'acier et WCS, le consortium singapourien ».

Très prochainement, ce minerai de fer sera transformé en Guinée, a promis Mamoudou Nagnalen Barry, président du conseil d'administration de la Compagnie TransGuinéenne CTG. « Au-delà des infrastructures, il a été prévu dans les accords que des études de faisabilité seront menées en moins de deux ans pour la construction d'une unité de transformation de ces minerais en acier sur le sol de la Guinée ».

L'inauguration tant attendue de ce site prend une dimension politique pour le général Mamadi Doumbouya qui a fait de ce projet l'une de ses priorités depuis son arrivée au pouvoir. Une réserve de deux milliards de tonnes de fer de haute qualité, 20 milliards de dollars d'investissements, 650 km de chemin de fer traversant la Guinée d'est en ouest, c'est « le plus gros projet mine-infrastructures dans le monde » selon le gouvernement guinéen.

Une exploitation « très politique »

Le chercheur indépendant et expert des industries extractives, Oumar Totiya Barry, confirme l'importance de ce méga-projet et se félicite du « positionnement stratégique de la Guinée sur le marché mondial du fer ». Mais depuis que le général Doumbouya a fait du slogan « Simandou 2040 » le principal moteur de sa gouvernance, l'expert minier déplore la surenchère de communication politique qui ne tient pas compte de la réalité du terrain.

« Le fer aujourd'hui fait l'objet d'une compétition hautement stratégique. Les évolutions du prix du fer sur le marché international peuvent avoir un impact sur ce type de projet. Le prix doit forcément être à un niveau suffisamment rémunérateur au niveau international pour permettre à ce projet d'être viable à long terme », explique Oumar Totiya Barry, au micro de Sidy Yansané de la rédaction Afrique.

« Donc, le deuxième élément, c'est le potentiel de transformation lié à ces infrastructures-là. Quand vous regardez aujourd'hui la configuration du chemin de fer et la plateforme portuaire de Moribaya, à court terme, ces infrastructures ne sont pas disposées à assurer le transport des personnes et des biens pour des questions à la fois de tracé, mais aussi pour des questions de logistique et de la complexité d'associer transport du minerai et transport des personnes », ajoute l'expert.

« Les investissements de Simandou sont tellement importants que les entreprises ont bénéficié d'un certain nombre d'exonérations, et généralement, les dix premières années en moyenne, les projets miniers ne sont pas suffisamment générateurs de revenus à cause à la fois des exonérations, mais également à cause des coûts d'exploitation, qui sont souvent très élevés dans les premières phases de production », souligne Oumar Totiya Barry.

RFI

Musique

Clap de fin pour Sékou Bambeya Diabaté, après 65 ans de carrière musicale.

Sékou Diabaté, beaucoup plus connu sous le nom de "Diamond Fingers" du célèbre groupe musical Bambeya Jazz, mettra fin à ses prestations scéniques en 2026. Le guitariste emblématique l'a annoncé lui-même lors d'une conférence de presse à Conakry. Une séparation qui sera marquée par la mise à disposition d'un double-album au public mélomane. La joie et l'émotion ont caractérisé la rencontre qui a marqué le lancement des activités de cette dernière sortie musicale du musicien.



« Dans la vie, il y a un temps pour tout », ce sont les premiers mots prononcés par Sékou Diabaté devant ses hôtes et la presse. Au crépuscule de ses 65 ans de carrière musicale, le musicien se prépare à raccrocher enfin. « Chaque chose a son temps. Le moment est arrivé, parce que je me suis dit que j'ai tout donné pour le Bambeya. Donc je me suis dit, comme Dieu m'a donné la chance d'être compositeur, arrangeur, guitariste chanteur, je me suis dit de faire autre chose pour que cela soit un plus, parce qu'on dira demain, Sékou Bambeya, il a fait ça aussi. Donc c'est cette ambition

musicale que j'ai voulu présenter au public, à mes fans », a-t-il annoncé.

Les proches et collaborateurs de Diamond Fingers étaient à ses côtés pour assister à cet événement. Sékou Legros Camara, membre du groupe Bambeya Jazz, salue une carrière presque parfaite de l'artiste.

« Sékou Diabaté Bambeya, a eu la merveilleuse idée de se confier des jeunes qui sont autour de lui, qui lui ont témoigné de la sympathie, qui lui ont donné des idées. Sinon Sékou Diabaté, Dieu l'a créé pour Beyla, Dieu l'a créé pour Bambeya, Dieu l'a créé pour jouer à la guitare. Aujourd'hui, il clôture sa carrière de guitariste comme un ambassadeur. Il a le langage de l'ambassadeur, il a le langage d'un politicien qui ne fait pas la politique, qui ne fait pas la politique mais qui fait du bien. »

D'anciens ministres étaient aussi présents à cette rencontre et musi-

ciens de renom notamment l'ancien ministre de la Culture, Fodéba Isto Keira. Il propose de penser à la relève du groupe mythique Bambeya Jazz.

« Je voulais dire à travers cette conférence de presse, que le Bambeya Jazz doit rester pour toujours. Et ceux qui sont là aujourd'hui, je souhaite que tonton Sékou Bambeya et le doyen Legros (Sékou Camara), puissent faire des castings pour recruter des jeunes guitaristes, des jeunes chanteurs. », indique l'ancien ministre de la Culture.

Pour la sortie de ce double album marquant la fin de carrière musicale de Sékou Bambeya Diabaté, le premier porte le nom de feu président Ahmed Sékou Touré, le second à l'honneur du Général Mamadi Doumbouya. Au cours de cette cérémonie de lancement, l'équipe managériale a soulevé un manque d'accompagnement de la part des partenaires et sponsors pour accompagner cet ultime événement de Diamond Fingers guinéen. L'artiste sollicite un accompagnement de la part du ministère de la Culture, après de loyaux services rendus à la nation.

Le concert d'adieu de Sékou Bambeya est prévu en janvier 2026. L'auteur, compositeur et arrangeur promet un double album qui mettra fin à ses prestations scéniques.

Samuel Demba. D

Gabon

Sylvia et Nouredin Bongo condamnés à vingt ans de prison en leur absence pour détournement de fonds publics



Au Gabon, La cour d'appel de Libreville a condamné, mercredi 12 novembre, à 20 ans de prison Sylvia et Nouredin Bongo, épouse et fils du président déchu Ali Bongo, en leur absence et celle de leurs avocats, notamment pour détournement de fonds publics. Une peine qui correspond aux réquisitions du parquet qui avait demandé 20 ans de prison et 100 millions de francs CFA d'amende contre Sylvia Bongo Valentin et son fils Nouredin. Ils étaient principalement poursuivis pour des délits économiques et jugés par contumace. L'ex-première dame et son fils sont en exil à Londres et ont décidé de boycotter ce procès qu'ils jugent politique. Pour Eddy Minang, procureur général près la cour d'appel de Libreville, ce jugement viendra réparer un « *braquage de la République* ».

Dans la capitale du **Gabon**, le président de la cour criminelle spécialisée, Jean Mexant Essa Assoumou a déclaré Sylvia Bongo coupable de « *recel et de détournement de fonds publics et de blanchiment de capitaux, usurpation de fonds et d'instigation au faux* », et Nouredin Bongo de « *détournement de deniers publics, de concussion, d'usurpation des titres et de fonction, de blanchiment aggravé de capitaux et d'association de malfaiteurs* », selon l'AFP.*

Tous deux ont été condamnés par contumace à « *20 ans de réclusion criminelle et 100 millions de francs CFA d'amende (environ 152.000 euros)* ». Au titre du préjudice financier subi par l'Etat gabonais constitué partie civile, la justice a également condamné Nouredin Bongo

à payer plus de 1 201 milliards de francs CFA (1,8 milliard d'euros). Ils sont également condamnés à payer 1 000 milliards de francs CFA à l'Etat gabonais au titre de préjudice moral. Arrêtés après le coup d'Etat du 30 août 2023, ils ont été emprisonnés pendant 20 mois au Gabon avant d'être autorisés à quitter le pays dans le cadre d'une liberté provisoire et sont aujourd'hui en exil à Londres.

Dix anciens proches collaborateurs des Bongo, pour la plupart, eux aussi, arrêtés lors du coup d'Etat de 2023, comparaissent encore jusqu'au 14 novembre. Ils sont accusés notamment de complicité de détournement de fonds publics, corruption active, concussion, faux et usage de faux, association de malfaiteurs et blanchiment de capitaux.

Un système de captation de l'argent public

Les témoignages des coaccusés et de certains témoins au cours des deux jours de procès ont révélé un système de captation de l'argent public « *au profit d'intérêts privés* », selon le réquisitoire du procureur général Eddy Minang. Vingt ans de prison, c'est aussi ce que réclamait le parquet à leur encontre. En plus de l'amende de 100 millions de francs CFA, le procureur avait également requis la confiscation au profit de l'Etat de tous leurs avoirs : comptes bancaires, hôtels particuliers, actifs pétroliers et miniers et plus d'une cinquantaine d'entreprises.

Dans son réquisitoire, Eddy Minang, le procureur général près la cour d'appel de Libreville, a ciblé « *un duo mère-fils qui a travesti le pouvoir présidentiel* » après l'accident vasculaire cérébral d'Ali Bongo en 2018. Un duo « *culturellement éloigné du pays, mais pécuniairement très proche* », a-t-il tonné, avant de détailler toute une liste de malversations alléguées.

Sylvia Bongo aurait ainsi selon lui reçu du Trésor 16 milliards de francs CFA pour ses « *besoins personnels* », plus de 24 millions d'euros. Le procureur a également partagé des images des jets privés acquis, selon lui, par de l'argent blanchi ; listé des propriétés foncières dont leur hôtel particulier londonien ou leur palais de Marrakech. Selon lui, Sylvia et Nouredin Bongo Valentin « *ont ré-*

gné sans partage, et tentent de se faire passer comme des victimes du système qu'ils ont façonné ». Il a nié toute violation des droits de la défense, toute violence physique et défendu la procédure, y compris la visite de certains magistrats à la résidence des Bongo pour négocier leur exil contre leur silence en mai dernier.

Des accusations niées par les accusés

Auparavant, tour à tour dans leurs plaidoiries, les avocats de la partie civile, à savoir l'Etat gabonais, avaient déjà longuement agoni de reproches l'ancienne première dame et son fils, brossant le tableau d'un vaste système de détournement de fonds publics à des fins privées « *ils étaient propriétaires de la terre, de l'air, du sous-sol* », a plaidé l'un d'entre eux.

Plus tôt, la cour a entendu deux autres accusés comme témoins : l'ancien assistant personnel de Sylvia Bongo, le Coréen Kim Oum, a évoqué les achats de bijoux, de robes, d'œuvres d'art pour trois à quatre millions de dollars annuels. Il explique également avoir pu décaisser de l'argent de la présidence pour l'achat de cent véhicules pour la campagne présidentielle de 2023 - budget de la campagne : 80 milliards de francs CFA, près de 122 millions d'euros -, alors qu'il n'avait pas de fonction officielle. « *Toutes les décisions finales relevaient de Nouredin Bongo* », a-t-il assuré, alors qu'un système parallèle de transferts financiers aurait été mis en place avec remise de liquide par la trésorerie et envoyé sur des comptes à Dubaï.

Jordan Camuset s'est lui décrit comme un « *homme à tout faire* » au service de son ami Nouredin Bongo, et confirmé l'existence d'un patrimoine considérable détenu à l'étranger. Sur le réseau social X, Nouredin Bongo dit avoir « *tout donné* » sous la torture, et jugé « *nulle* » la crédibilité d'un témoin qu'il dit avoir vu torturer devant lui. Son épouse Lea Bongo Valentin a renchéri : « *quand on n'a pas de preuves, on fait «parler» les témoins* ».

Six mois après leur départ du pays, Sylvia et Nouredin Bongo avaient décidé de boycotter ce procès et n'étaient pas représentés aux audiences. Ils ont lancé une contre-attaque judiciaire en France avec une plainte pour séquestration et torture, mais aussi dans la presse, en diffusant de multiples vidéos pour accréditer leur dénonciation d'une procédure selon eux téléguidée par la présidence gabonaise.

RFI

Sénégal

La loi de finances 2026 examinée sous pression du FMI pour réduire la dette

Le Sénégal qui fait face à une dette vertigineuse et inédite de plus de 130 % du PIB, examine actuellement sa nouvelle loi de finances pour l'année 2026. Sur la table de la commission des finances de l'Assemblée nationale, le pays a jusqu'au 15 décembre pour adopter cette feuille de route. Principal enjeu pour Dakar : faire baisser le poids de la dette et revenir à l'équilibre budgétaire, alors que le pays fait face à une situation financière très critique et qu'il n'est pas encore parvenu à conclure un nouvel accord de prêt avec le Fonds monétaire international.

Principales mesures envisagées au **Sénégal** pour tenter de faire baisser le poids de la dette : réduire les dépenses courantes, le train de vite de l'Etat, et faire rentrer de l'argent dans les caisses via une série de mesures fiscales. Les rentrées liées à l'impôt sur les sociétés devraient augmenter de 5% tout comme pour l'impôt sur le revenu. Le taux de pression fiscale devrait ainsi passer de près de 20% (19,3%) en 2025 à 23% (23,2%) en 2026.

CAN 2025

Petits nouveaux, dernière chance... les enjeux des rencontres amicales chez les favoris

La fenêtre internationale de novembre représente la dernière chance de se préparer avant la CAN au Maroc en décembre. Les sélectionneurs testent les derniers joueurs et les jeunes pousses veulent se faire remarquer. Tour d'horizon ledes listes de la dernière ligne droite chez les favoris.

Deux jolies prises pour le Sénégal

Édouard Mendy, Sadio Mané, Kalidou Koulibaly et Idrissa Gana Gueye seront évidemment de la partie pour affronter le Brésil et le Kenya en match amical. Et ils auront une nouvelle jeunesse à encadrer. Pape Thiaw a convoqué pour la première fois l'ailier du PSG Ibrahim Mbaye (17 ans) — qui avait aussi le choix de jouer pour le Maroc et la France — et le défenseur central de Strasbourg Ibrahim Sarr (20 ans), qui était suivi de près par la Fédération française de football en raison de son très bon début de saison en club.

Le jeune Assane Diao (20 ans), qui avait manqué les derniers rassemblements en raison d'une blessure, devra confirmer qu'il a bien une place dans cet effectif en attaque. Tandis qu'en pointe se dessine une bataille entre Nicolas Jackson, Habib Diallo et Boulaye Dia pour du temps de jeu et un statut de titulaire à ce poste une fois arrivé au Maroc. Au milieu de terrain, enfin, les blessures d'Habib Diarra et Lamine Camara ont ouvert une place pour le retour de Rassoul Ndiaye, qui devra en profiter pour marquer des points.

Une infirmerie marocaine bien remplie

Le Maroc est au chevet d'Achraf Hakimi, blessé à la cheville en Ligue des champions avec le PSG. Mais d'autres enjeux demeureraient concernant la liste de Walid Regragui, qui a choisi de ne convoquer aucun des champions du monde U20 d'octobre dernier. « Ils ne sont pas loin des 27. Mais pour la CAN, il faut de l'expérience », s'est-il justifié.

Pas de jeunes pousses ? Place à l'expérience donc, puisque l'ex-capitaine Romain Saïss (35 ans) fait son retour en sélection après une année et demie d'absence, polluée par des blessures. Aux côtés de Saïss, dans le couloir droit de la défense, Noussair Mazraoui devrait suppléer Hakimi, à moins que Mohamed Chibi ne bénéficie de temps de jeu. Et dans le couloir gauche, Anass Salah-Eddine, un petit nouveau, pourrait bénéficier de ses premières minutes.

Côté infirmerie, Zakaria Aboukhilal, Zakaria El Ouahdi, Bilal Nadir et Maroan Sannadi ratent une dernière chance de se montrer sous les couleurs de la sélection. Sofiane Diop, lui, retrouve les Lions de l'Atlas à la faveur de ses bons matchs avec Nice.

Algérie : une histoire d'absents

La densité de la sélection algérienne pousse souvent à se concentrer sur les grands absents. Dans la dernière liste de Vladimir Petkovic avant la CAN, certains habitués des Fennecs manquent à l'appel : Youcef Belaïli, Nabil Bentaleb, Yassine Benzia et Said Benrahma ne disputeront pas les amicaux contre le Zimbabwe et l'Arabie Saoudite. Amine Gouiri, blessé, et Youssef Attal et Himad Abdeli encore trop justes, ne sont pas appelés non plus.

En revanche, les deux compères du Dinamo Zagreb, Ismaël Bennacer et Moncef Bakrar re-

Mais le Sénégal mise aussi sur toute une série de nouvelles taxes : sur les jeux de hasard, les transferts d'argent et d'autres taxes relatives au foncier, ainsi qu'une suppression progressive des exonérations fiscales et une baisse des subventions à l'électricité.

Des recettes fiscales qui devraient ramener 6 000 milliards de francs CFA dans les caisses sur trois ans. Des mesures jugées cependant trop ambitieuses par le **Fonds monétaire international** qui, la semaine dernière, a appelé le Sénégal à avoir une approche « *plus équilibrée* » en clair, à ne pas miser autant sur la fiscalité et les taxes, supportées à plus de 90% par les ménages et les entreprises au risque de créer un « *choc fiscal* » comme le nomment les économistes, faisant planer le risque d'une récession.

Actuellement examiné par la commission des Finances, Dakar a jusqu'au 15 décembre pour adopter sa nouvelle feuille de route financière. **RFI**

trouvent la sélection. Tandis que le jeune défenseur central de 18 ans Elias Benkara, qui a fait ses gammes avec les sélections de jeunes en Allemagne, a opté pour l'Algérie et se retrouve convoqué pour la première fois. Tout comme le milieu de terrain de Charleroi, Yassine Tiraoui. Enfin, le casse-tête du poste de gardien reste entier avec la convocation du trio Oussama Benbot, Luca Zidane et Alex Guendouzi.

Les surprises d'Émerse Faé pour la Côte d'Ivoire

Il est probable qu'Émerse Faé donne une chance à plusieurs éléments avant d'arrêter son choix pour la CAN. D'abord parce que le milieu de terrain de Trabzonspor Christ Inao Oulaï (19 ans) et l'attaquant des Queens Park Rangers Richard Koné (22 ans) ont été appelés pour la première fois. Le joueur de Braga, Mario Dorgeles, pourrait bénéficier de temps de jeu un an après sa dernière apparition chez les Éléphants.

Armel Zohouri, qui a connu des premières sélections chez les A en octobre, profitera d'une nouvelle occasion pour convaincre. Du côté des cadres, Haller, Kessié, Fofana... et compagnie sont reconduits. Mais Nicolas Pépé, Wilfried Singo et Simon Adingra sont absents. Broos livre une liste resserrée de l'équipe d'Afrique du Sud... et donc définitive ?

Trois novices de la scène internationale font leur apparition parmi les 23 joueurs appelés par Hugo Broos pour la fenêtre internationale de novembre. Il s'agit de Puso Dithijane, Keletso Makgalwa et Masindi Ntemajela. Le dernier, qui monte en puissance avec les Orlando Pirates était attendu pour apporter de la fraîcheur à l'entrevu des Bafana Bafana.

Pour le reste, peu de surprise. « 75, 80 % de l'équipe est connue », a expliqué Broos en conférence de presse, qui compte évidemment sur ses cadres, de Ronwen Williams dans les buts à Lyle Foster en pointe. Mis à part les jeunes pousses qui auront une chance de briller en amical contre la Zambie, les convoqués ont donc de grandes chances d'obtenir leur billet pour le Maroc. L'Égypte enregistre le retour de Marmoush Depuis sa blessure au genou mi-septembre, Omar Marmoush n'a pas tout à fait renoué avec le statut qui était le siens sous les ordres de Pep Guardiola à Manchester City. Mais il devrait retrouver son rang chez les Pharaons puisqu'Hosam Hassan l'a convoqué, après l'avoir laissé au repos lors du rassemblement d'octobre. Dans le mini-tournoi organisé aux Émirats arabes unis où l'Égypte affrontera d'abord l'Ouzbékistan, Marmoush et Mohamed Salah seront de nouveau réunis pour animer le front de l'attaque. À relever aussi la présence de trois joueurs du Zamalek : Ahmed Fattouh et Mohamed Shehata font leur retour, Mohamed Ismail est appelé pour la première fois. À noter également le retour en force d'Ahmed El-Shenawy, dont le superbe début de saison dans les buts de Pyramids FC lui a rouvert les portes de la sélection... pour du temps de jeu ? Enfin, un autre petit nouveau incarne la volonté d'Hasan de faire quelques tests avec cette liste élargie de 26 joueurs. Le défenseur du Ceramica Cleopatra Marwan Osman tentera ainsi de faire bonne impression. De même que Salah Mohsen, l'attaquant d'Al-Masry, qui n'a plus porté le maillot des Pharaons depuis 2022. **RFI**

Mali

L'assassinat de la bloggeuse Mariam Cissé par des jihadistes provoque «indignation» et «patriotisme»



Au Mali, les hommages continuent de pleuvoir après l'assassinat de la bloggeuse Mariam Cissé vendredi dernier. La jeune malienne a été exécutée publiquement à Tonka, région de Tombouctou, où elle vivait et d'où elle publiait régulièrement des vidéos pour décrire la vie locale et soutenir l'armée. Son assassinat n'a pas été revendiqué, mais les témoignages locaux accusent directement les jihadistes du Jnim, liés à al-Qaïda. Les autorités locales ont apporté leur soutien à la famille de Mariam Cissé. RFI a recueilli les paroles de ses condisciples bloggeurs de la région de Tombouctou.

Au **Mali**, sur les réseaux sociaux (TikTok), Mariam Cissé était suivie par plus de 95 000 personnes. Après

sa mort, le nombre de ses abonnés a bondi à plus de 150 000. Ses vidéos, souvent pleines d'humour, sont désormais assorties d'innombrables commentaires accablés, à la mémoire de « *l'héroïne* », de la « *martyr* ».

Fatouma Harber est fondatrice de Doniblog, la communauté des bloggeurs du Mali. Elle vit à Tombouctou et ne se remet toujours pas de l'assassinat de sa condisciple.

«Pournousterroriseretnousfairemal»

« *Je suis très très affectée de voir une si belle joie assassinée de façon aussi brutale, décrit la bloggeuse, qui se décrit elle-même comme défenseuse des droits des femmes et de la démocratie. Ça fait vraiment mal. J'ai envie de crier, mais ça ne servirait à rien, car ce geste a été fait justement pour nous terroriser et pour nous faire mal* ».

Dans ses vidéos, Mariam Cissé décrivait le quotidien de Tonka : elle filmait les habitants, les danses, les habits traditionnels, les pirogues, les commerçants. Elle filmait aussi ses amis, ses grimaces, avec toujours des musiques bien choisies. Mariam Cissé filmait la vie et le bonheur de la vivre.

Elle affichait aussi sans détours son

soutien à l'armée malienne, dans son combat contre les groupes armés. La bloggeuse a-t-elle été exécutée pour ses prises de position ? Ou parce qu'elle avait filmé sans le savoir des jihadistes dans le marché d'Echel, où elle s'était rendue le jour de son enlèvement ? Mariam Cissé a été enlevée jeudi 6 novembre dans ce village de la région de Tombouctou, avant d'être ramenée le vendredi 7 dans sa ville de Tonka où elle a été exécutée publiquement.

Patriotisme et appel à la paix

Ismaël Yattara, dit « *Champion* », est, lui aussi, blogueur à Tombouctou. « *Ça fait mal, déplore-t-il à son tour, ça fait mal à toute la population de Tombouctou et du Mali en général. Ça a soulevé une partie de patriotisme en nous, parce que Mariam a été assassinée, comme beaucoup le disent, à cause de son soutien à l'armée malienne, ce qui a suscité l'indignation des populations de Tombouctou. Ça nous fait très mal. Nous gardons Mariam en nous, conclut Ismaël Yattara, et nous lançons un appel à la paix* ». Lundi 10 novembre, les autorités locales ont remis des dons alimentaires et une enveloppe à la famille de Mariam Cissé, pour manifester la « *solidarité* » et la « *compassion* » de l'Etat malien. **RFI**